

Le Chef
du
Département Politique
de la
Confédération Suisse

Vro Memoria.

23. XII. 21.

N'est apsudi à 4^h visite de Mons. Magdine,
Oncle apostolique.

Il me fait la communication suivante : "Il a été
invité, le soir du 21, chez l'ambassadeur de France.
À cette occasion, l'ambassadeur lui a fait savoir
que son gouvernement lui avait donné l'autorisation
de visiter le Président du conseil d'Algérie ^{dit} à
l'heure au représentant de Saint-Liége. Vers
là il gardait de la prudence avec l'ambassadeur
et le clerc fut résolu. L'ambassadeur
dit qu'il avait aussi été sollicité. Il a été proposé
à ce propos de faire des instructions spéciales
si M. Modat lui posait la demande."

Le clerc répond que, dans l'ancienne République,
le représentant de Saint-Liége a été chargé
de la prudence.

Il déclare au clerc que j'aurais été porté à lui demander
l'ambassadeur pour obtenir confirmation
de la communication qui m'a été faite, —
mais je lui demande que l'ambassadeur
sera faire au Département l'information
une communication écrite, le Conseil
fédéral devant sans doute l'accepter.



Le lend de la question. Il n'aura rien pour
de officieuse encore à ce dernier point.

Aujourd'hui à 4^h je l'informe à l'Ambassade
de ses.

M. Allizé me déclare que la communication
du Gouvernement parfaitement exacte dans tout
ce qu'il a fait. Il ajoute qu'il n'a pas encore
l'Instruction de son Gouvernement
mais le temps de faire une communication au
Comité fédéral ou au Département fédéral.
Il dit également qu'il a été informé par
à ses collègues que il n'y a pas de résultat, et
que le moyen du camp d'Amadoune à l'heure
actuelle n'arriverait pas à l'heure.

Il me demande d'avoir une communication à Paris
je lui dis qu'il va saisir
au Gouvernement et qu'il fera la communica-
tion dès qu'il sera autorisé à ce l'autorisa-
tion.

Le l'informe ensuite au Gouvernement
faire connaître la réponse de l'Ambassade
de ses. Il reconnaît expressément que
le Département fédéral ne peut
rester le Comité fédéral de la question
avant d'avoir reçu la communication
faite de l'Ambassadeur.

Le Gouvernement déclare finalement d'accord
M. Allizé.